

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021/2022**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 1 du lundi 4 octobre 2021**

Présidence : Madame Marie LEBLOND  
Secrétaire : Monsieur Thibault ALBERT

Membres présents : Avec voix délibérative : 16

Personnels de direction :

Mme Leblond Marie, Principale  
Mme Decary Anne, Principale adjointe  
Mme Delepine, Adjointe gestionnaire

Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :

M. Albert Thibault  
Mme Le Flecher Isabelle  
Mme Quéré Lénaïg  
Mme Beauchet Sandrine  
Mme Geslot Magalie

Personnels administratifs et de service :

Mme Charbonnier Anne-Lise  
Mme Marquet Elisabeth

Représentants des parents d'élèves :

Mme Foucher Lalanne Hélène  
Mme Marolleau Aline  
Mme Douaneau

Représentant des élèves :

M. Raynal Lubin

Représentant de la commune de Baugé-en-Anjou :

M. Godebout Laurent

Représentant de la communauté de communes de Baugé-en-Anjou

Mme Sibille

Personne qualifiée :

Membres absents excusés :

M. Martinez Patrice  
Mme Samson Annette  
Melle Martin Hanitéa  
M Chalopin Philippe  
M. Berthelot Xavier  
M. Grande Pierre  
M. Godefroy Alexandre  
Mme Hervé Muriel  
Mme Martin Marie-Pierre  
Mme Hamelin Isabelle  
M. Chauzain Philippe  
Melle Leroy Azilys  
Melle Robin Jeanne-Marie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40  
Thibault Albert est désigné secrétaire de séance

## Ordre du jour :

### 1- Conseil d'Administration :

- Approbation de l'Ordre du Jour
- Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 9 juillet 2021

### 2- Organisation scolaire :

- Proposition de répartition des IMP (Indemnités pour missions particulières)
- Présentation du rapport des inspecteurs sur l'évaluation de l'établissement

### 3- Affaires financières :

- Admission en non valeur
- DBM
- Projets, voyage et sorties scolaires
- Convention d'occupation précaire du logement de fonction de la gestionnaire
- Conventions

### 4- Questions diverses

- Motion des enseignants

## **I- CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Approbation de l'ordre du jour**

#### DÉLIBÉRATION N°1

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

### **Approbation du PV de la séance du 9 juillet 2021**

#### DÉLIBÉRATION N°2

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

## **II- ORGANISATION SCOLAIRE**

Madame propose un tableau de répartition des IMP.

- Étant donné l'absence de coordinateur du PIAL au sein du collège, il est probable qu'une IMP soit reversée au collège à ce titre. Pour l'instant, aucun calendrier n'est connu quand au versement de cette IMP.

- Il reste 1,25 IMP , les enseignants sont invités à réfléchir à la répartition des IMP restantes et faire des propositions.
- Certains projets seront financées par des HSE car les IMP ne seront pas suffisantes pour couvrir toutes les missions.
- 5HSA seront transformées en HSE dans ce but.
- Ces HSE sont différentes de celles versées dans le cadre des remplacements de courte durée ou de « devoirs faits ».

### DÉLIBÉRATION N°3

Le conseil d'administration adopte la nouvelle répartition des IMP

Votants : 16  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Mme la Principale présente le rapport des inspecteurs ayant réalisé le regard externe dans le cadre de l'auto-évaluation,  
Le rapport des inspecteurs doit permettre de finaliser le projet d'établissement et le contrat d'objectif.

### **III- AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **1- Admission en non valeur**

Cela correspond à des factures de cantines impayées et que le collège ne pourra pas récupérer car les huissiers n'ont pas retrouvé les débiteurs. Le CA doit acter que cette facture ne sera jamais récupérée malgré le travail des huissiers.

### DÉLIBÉRATION N°4

Le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur concernant une famille pour un montant total de 541,00€

Votants : 16  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **2- DBM (retrait sur le fond de réserve du service de restauration)**

### DÉLIBÉRATION N°5

Le conseil d'administration donne son accord au prélèvement de 541,00€ sur les fonds de réserve (du service restauration) pour compenser les admissions en non valeurs déjà votées

Votants : 16  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **DBM (retrait sur le fonds de réserve du service général)**

Des travaux doivent avoir lieu dans le logement de fonction de la gestionnaire qui est actuellement inoccupé. Ces travaux ont pour but de remettre en état le logement avant de le louer. Cette location est accessible uniquement à un agent de l'Éducation Nationale ou du département. (ici cela concerne une inspectrice).

### DÉLIBÉRATION N°6

Le conseil d'administration donne son accord au prélèvement de 3022,23€ sur les fonds de réserve pour les travaux du logement de fonction de la gestionnaire

Votants : 16  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **3- Sorties et voyage scolaires**

Mme Delepine, gestionnaire, présente le tableau des voyages et sorties pour lesquels une demande de participation des familles est demandée. Le vote est proposé pour un montant maximum de participation des familles.

Ce montant peut être amené à baisser en fonction des actions menées pour récupérer des fonds et sur les devis quand nous les auront tous reçus,

#### DÉLIBÉRATION N°7

Le conseil d'administration accepte les propositions de demande de participation des familles d'un montant de 380€ maximum pour les voyages en Espagne et Italie pour l'année 2022

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

#### DÉLIBÉRATION N°8

Le conseil d'administration accepte les propositions de demande de participation des familles d'un montant de 40€ maximum pour le séjour UNSS pour l'année 2022

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour l'instant, les sorties et/ou projets suivants nécessitent un financement des familles :

- Printemps théâtral : 10€
- Sortie au mémorial de Caen: 20€
- Concours Kangourou : 2€
- Séjour classe ULIS : 15€
- Spectacle « La boucle est bouclée » : 3€

#### DÉLIBÉRATION N°9

Le conseil d'administration accepte les propositions de demande de participation des familles d'un montant de 20€ maximum quelque soit la sortie pour l'année 2022

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

#### DÉLIBÉRATION N°10

Le conseil d'administration autorise la signature de contrats et convention concernant les voyages et sorties scolaires avec la participation des familles par la Cheffe d'établissement

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Une charte d'engagement pour les voyages existe, elle émane du Rectorat. Il y est mentionné que si la famille n'a pas fait les démarches administratives nécessaires à la participation, aucun remboursement ne sera possible. Il convient d'y ajouter la nécessité d'avoir un pass sanitaire valable sur la totalité de la durée du séjour ou dans le cas de sorties, s'il est exigé pour les élèves de plus de 12 ans.

#### DÉLIBÉRATION N°11

Le conseil d'administration adopte les formulaires « actes d'engagement de la famille » et « contrat de voyage » pour les voyages scolaires prévus pour l'année 2022

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

#### 4- Logement de fonction gestionnaire

##### DÉLIBÉRATION N°12

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention d'occupation précaire pour le logement de fonction du gestionnaire avec un loyer défini par les Domaines.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

#### 5- Conventions

##### DÉLIBÉRATION N°13

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention concernant Génération Numérique par la Cheffe d'établissement

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

##### DÉLIBÉRATION N°14

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention concernant les équipements sportifs mis à disposition par la commune de Baugé-en-Anjou, par la Cheffe d'établissement

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

#### IV- QUESTIONS DIVERSES

##### Motion des enseignants

##### MOTION DES ENSEIGNANTS AU CA DU 04 OCTOBRE

*Depuis 2019, le ministère a instauré la loi dite de « L'école de la confiance » parfois nommée « L'école inclusive ». Grâce à la circulaire de la rentrée 2019, il est désormais possible, grâce aux PIAL (Pôle Inclusif pour l'Accompagnement Localisé) de coordonner l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap.*

*Ces élèves, grâce à la loi pour « l'égalité des chances » de 2005, sont de plus en plus nombreux à fréquenter nos établissements. On pourrait se féliciter de cette évolution de notre École, mais derrière des chiffres flatteurs la réalité est catastrophique.*

*Rien que pour notre établissement, près de trente heures d'accompagnement ne sont pas pourvues et des élèves se retrouvent donc sans accompagnateur. rices alors qu'ils.elles disposent d'une notification de la MDA (Maison Départemental de l'Autonomies) reconnaissant la nécessité de leur apporter une aide régulière dans leur vie de collégien.ne.s. Cette situation, illégale, est vécue comme un véritable traumatisme pour ces enfants et leurs familles qui sont totalement perdues face à la lourdeur administrative de notre institution. Le ministère de l'Éducation Nationale nie complètement la maltraitance dont sont victimes ces élèves laissés seul.e.s dans nos écoles sans l'aide nécessaire à leur épanouissement.*

*En tant qu'enseignant.e.s, nous condamnons fortement cette situation. Nous apportons tout notre soutien aux AESH qui subissent des conditions de travail indignes, pour un salaire qui ne l'est pas moins. Nous soutenons également les familles qui se trouvent démunies face à cette situation et nous voulons leur apporter toute l'aide possible à leurs enfants.*

Mme la Principale explique la situation du PIAL de ChâteauCoin :

Le service AESH de la DSDEN ne peut pas recruter d'AESH supplémentaire pour deux raisons :

- Toutes les notifications ne sont pas encore validées officiellement par la MDA(MDPH) ; Ce qui fait que malgré les besoins présents et futurs, le rectorat considère que le PIAL de Baugé est excédentaire de 2h.

- Après la démission d'un AESH, le rectorat attend le 4 novembre (date effective de la démission) pour recruter quelqu'un d'autre. Or l'AESH est en arrêt maladie depuis le début de l'année ce qui explique le déficit d'accompagnement vécu au collège.

- A partir de Jeudi 7 octobre, une AESH vient couvrir uniquement les besoins notifiés. La question des futures notifications reste en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 18h45

Le Prochain conseil se tiendra le 23 novembre 2021 en présence des membres nouvellement élus

Le secrétaire de séance

Thibault ALBERT



Le président

Marie LEBLOND

